



Le Bulletin

Volume 55 Numéro 2

Édition du 24 septembre 2026

Dans ce Bulletin

La campagne électorale est officiellement en cours!.....p.1

À vérifier... sur votre paie!.....p.2

Vous êtes à 5 ans de votre retraite?...p.2

Enseignantes et enseignants à statut précaire : vos choix en assurances sont-ils faits?p.3

Rencontre d'information pour les nouvelles et nouveaux enseignants, un rendez-vous à ne pas manquer!.....p.4

Prof, ma fierté! le balado est de retour!.....p.4

La campagne électorale est officiellement en cours!

Dans le cadre de celle-ci, nous avons invité les principaux partis politiques à venir nous rencontrer afin d'échanger avec eux et, surtout, de faire entendre nos préoccupations et nos revendications auprès de celles et ceux qui pourraient devenir nos futurs décideurs.

Ces rencontres seront l'occasion de leur présenter les enjeux vécus en éducation ainsi que les bonnes pratiques à mettre en place afin d'améliorer nos conditions de travail et de contribuer à l'amélioration de nos services publics. Jusqu'à présent, cinq candidats ont accepté de nous rencontrer : messieurs Gaétan Bédard (PQ), Patrice Léger Bourgoïn (PLQ), Pierre-Luc Lavertu (QS) dans le comté de Saint-Jean et mesdames Audrey Bogemans (CAQ) et Camille Pellerin (PQ), dans Iberville.

Pour compléter cette démarche, la CSQ a également mis en ligne plusieurs nouveaux outils sur la plateforme Ça nous regarde : <https://www.lacsq.org/ca-nous-regarde/>

Ces outils vous permettront d'en apprendre davantage sur les différents partis politiques, leurs positions et leurs plateformes électorales. Vous pourrez vous informer sur ces enjeux en regardant de courts extraits vidéos ainsi que des fiches expliquant les positions défendues par la Centrale en ce qui a trait aux enjeux en éducation, en santé et services sociaux.

Ensemble, faisons entendre notre voix et faisons de nos conditions de travail et de nos services publics une priorité!

Solidairement!

À l'Agenda

Mardi 29 septembre 2026

1^{re} rencontre du conseil des personnes déléguées

Heure : 18 h 30

Lieu : Holiday Inn St-Jean-sur-Richelieu
725, boulevard du Séminaire Nord
Saint-Jean-sur-Richelieu

Lundi 19 octobre 2026

Rencontre des nouveaux/nouvelles enseignants et enseignantes (inscription requise)

Heure : 16 h 30

Lieu : Bureau du SEHR
670, boulevard du Séminaire Nord
Saint-Jean-sur-Richelieu

À vérifier... sur votre paie!

Avez-vous déjà été victime d'une erreur sur votre paie? Si ce n'est pas le cas, peut-être faites-vous partie de ces enseignantes et enseignants qui suivent distraitemment le dépôt de celle-ci toutes les deux semaines... Attention!

Si vous ne scrutez pas attentivement vos feuillets ou peinez quelque peu à en saisir le sens, ayez au moins le réflexe de vérifier les quatre éléments suivants en début d'année :

Votre expérience reconnue et votre scolarité qui déterminent l'échelon auquel vous devriez être payé ainsi que le salaire rattaché à cet échelon. L'employeur a indiqué ces informations sur la deuxième paie de l'année.

Vous étiez en congé de paternité, maternité ou en prolongation de congé parental l'année dernière? Votre échelon devrait tout de même être ajusté. En effet, les semaines du congé de paternité, les 21 semaines du congé de maternité ainsi que les 65 premières semaines de la prolongation accumulent ancienneté et expérience comme si vous étiez au travail.

concernant votre expérience ou votre scolarité, vous pouvez communiquer avec à l'adresse dotation@cssdhr.gouv.qc.ca et pour toute contestation, ou information supplémentaire, avec madame Barbara Lussier au SEHR.

L'expérience reconnue comprend les années travaillées en enseignement à notre centre de services et ailleurs. Les années consacrées à un autre emploi, pertinentes à votre enseignement, peuvent aussi être prises en compte. Concernant la scolarité, une année vous est accordée pour toute tranche de 30 crédits de cours universitaires. Chacune de ces années vous fait progresser de deux échelons. Le reclassement, à la suite de la reconnaissance d'ajout de scolarité, s'effectue à la 101^e journée (le 28 janvier 2027, cette année). Ne tardez donc pas à la faire reconnaître!

Pour toute information ou si vous constatez une erreur

Vous êtes à 5 ans de votre retraite?

Vous prévoyez prendre votre retraite dans un horizon de cinq ans et moins, il est normal que vous souhaitiez obtenir des réponses à vos questions.

Le SEHR vous offre de participer à la session de présentation de l'AREQ en présentiel à Saint-Hyacinthe les 30 avril et 1^{er} mai 2027. Vous devez vous inscrire auprès de notre adjointe administrative au 450 348-6853. Votre personne conjointe est la bienvenue monnayant sa participation. En plus de vous rembourser votre participation, nous vous rembourserons également votre kilométrage.

Pour ce qui est des sessions virtuelles, vous devez vous inscrire en ligne en allant sur le site web de l'AREQ : <https://areqspr.gofino.ca/> et en allant dans la section « inscriptions », sous la rubrique « sessions virtuelles ». Le SEHR offre à ses membres de rembourser le coût de celles-ci.

Sujet de la présentation	Date	Heure
Adaptation psychosociale et santé	Mardi 18 mai 2027	19 h à 20 h 30
Questions juridiques	Mardi 25 mai 2027	19 h à 20 h 30
Questions financières	Mardi 1 ^{er} juin 2027	19 h à 20 h 30
Assurances	Mardi 8 juin 2027	19 h à 20 h 30
Régimes de retraite	Samedi 12 juin 2027	9 h à 11 h 30

Enseignantes et enseignants à statut précaire : vos choix en assurances sont-ils faits?

Lorsqu'on débute une carrière en enseignement avec un premier contrat, on devient éligible à l'assurance collective du personnel enseignant. Bien plus qu'une option, cette assurance est une obligation!

Chaque année, nous mettons en garde les nouvelles et nouveaux enseignants quant à l'importance de gérer adéquatement leur adhésion aux assurances, mais nous rencontrons encore trop souvent des gens qui n'ont pas reçu l'information et qui reçoivent une facture salée! Cette disposition est comprise dans la Loi sur l'assurance médicaments du Québec, qui « a pour objet d'assurer à l'ensemble de la population du Québec un accès raisonnable et équitable aux médicaments requis par l'état de santé des personnes. »¹

Ainsi, selon les règles du régime public d'assurance médicaments du Québec, « Chaque personne établie au Québec de façon permanente doit être couverte, en tout temps, par un régime d'assurance médicaments. »²

De même, si vous étiez assurés via la RAMQ et que vous devenez « admissible à un régime privé, vous devez y adhérer et couvrir votre conjoint et vos enfants.

Seules les personnes qui ne sont pas admissibles à un régime privé peuvent s'inscrire au régime public d'assurance médicaments. »² C'est pourquoi, lors d'un premier contrat avec le Centre de services, vous recevez par courriel, de la part de l'employeur, l'information et le formulaire que vous devez remplir afin d'effectuer vos choix en matière d'assurances. Si vous souhaitez être exempté, il faudra fournir une preuve d'assurance à Beneva et cocher ce choix sur le formulaire d'adhésion reçu du Centre de services.

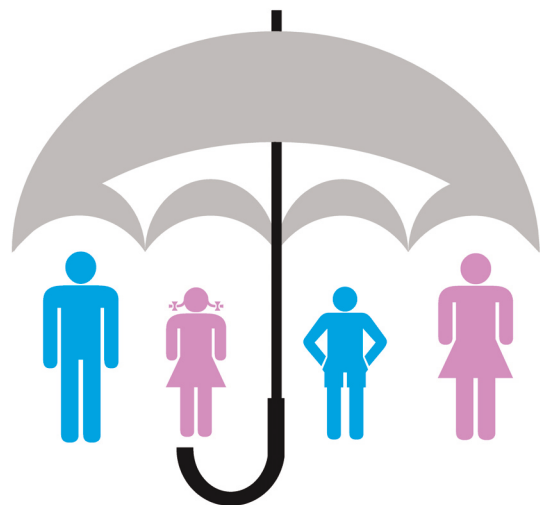
Finalement, si vous négligez d'effectuer vos choix en assurances collectives lors de votre embauche, le régime de base obligatoire et une assurance vie de 10 000\$ vous seront attribués automatiquement.

Cependant, si vous étiez dans l'obligation de couvrir votre personne conjointe et vos enfants à charge (protection familiale) et que vous négligiez de le faire, ces personnes pourraient devoir rembourser les sommes reçues par la RAMQ et payer les primes non perçues par Beneva!

Prenez donc cinq minutes pour remplir le formulaire et éviter de vous retrouver dans une situation délicate.

1- Source : Loi sur l'assurance médicaments du Québec, <http://legisquebec.gouv.qc.ca>

2- Source : Régie de l'assurance maladie du Québec, <http://www.ramq.gouv.qc.ca>



Rencontre d'information pour les nouvelles et nouveaux enseignants, un rendez-vous à ne pas manquer!

Vous êtes un nouvel enseignant ou une nouvelle enseignante au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières?

Vous n'avez jamais participé à cette rencontre et vous débutez dans la profession. Ne manquez pas de vous inscrire à la rencontre d'information qui se tiendra le 19 octobre prochain, à 16 h 30, au bureau du SEHR (CSQ).

Pour ce faire, vous pouvez appeler au bureau du syndicat ou nous écrire par courriel au

sehr@lacsq.org. Lors de cette rencontre, nous effectuons avec vous un survol de vos droits en tant qu'enseignante ou enseignant et vous donnons une panoplie d'astuces pour tirer le meilleur parti de votre contrat.

Un souper est offert, ne manquez pas cette importante rencontre!

Prof, ma fierté! le balado est de retour!

Pour la 3^e saison, Prof, ma fierté nous revient en force! Le premier balado est disponible depuis le 2 septembre sur vos plateformes d'écoute préférées

Les nouveaux épisodes sont disponibles sur plusieurs plateformes, notamment sur Spotify ainsi que sur la chaîne YouTube de la FSE-CSQ.

Dans ce premier épisode de notre troisième saison, deux profs d'expérience discutent de la période cruciale de la rentrée scolaire! Avec David Hamel et Mélanie Parenteau, profs de première secondaire

et de première année, on discute de plusieurs enjeux que vivent les enseignantes et enseignants à la rentrée : préparation et planification, accueil des élèves, gestion des attentes et des émotions, climat de classe, etc.

Bonne écoute!

Nous contacter

**Syndicat de l'enseignement
du Haut-Richelieu (CSQ)**

670, boulevard du Séminaire Nord
Saint-Jean-sur-Richelieu (QC) J3B 5M3

Téléphone : 450 348-6853 / 1 800 567-6853
Télécopieur : 450 348-6856

Courriel : sehr@lacsq.org
Site Web : www.sehr-csq.qc.ca

Horaire

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h
et de 13 h à 17 h
(vendredi 15 h 45)